

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2024 / N°2

SEANCE du 09 JANVIER 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour :14 Abstention : 0
Date de la convocation : 02.01.2024

L'an deux mil vingt- quatre et le neuf janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile

Absents excusés : BROCHIER Nicolas donne procuration à LAMBERT Daniel
VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
MANENT Corinne donne procuration à LASSAGNE Cécile

Objet : Installation d'un coffret E-Boo.

La commune de CHAROLS investit pour l'installation et mise en service d'un coffret E-Boo sur le terrain de sport pour permettre aux secours hélicoptérés (SAMU, gendarmerie) de se poser sur cette aire de manière autonome. Il s'agit d'une solution connectée d'éclairage automatique. La vocation première de ce dispositif est d'apporter les mêmes chances de secours à tout citoyen en tout point des communes limitrophes de Charols. Les interventions dites d'urgence vitale signifient que chaque minute compte pour sauver une victime.

Le coût de l'installation est de 4 950 € HT et 300 € par an sur 5 ans pour le droit annuel et maintenance soit 1 500 €.

Les huit communes (Charols, St Gervais sur Roubion, La Bégude de Mazenc, Cléon d'Andran, Manas, Pont de Barret, Puy St Martin, Salettes) devront participer financièrement au prorata du nombre d'habitants : 1 € par habitants soit 1056 € pour la commune de St Gervais sur Roubion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **Accepte** le projet d'installation d'un coffret E-Boo sur le terrain de sport de Charols.
- **Autorise** le maire à signer la convention de partenariat entre communes.
- **Accepte** la participation financière de 1056 € pour 5 ans.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 10.01.2024

Le Maire,
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 11.01.2024
Et de la réception en Préfecture le 11.01.2024

Le Maire